

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages
Audition du 14 juin 2010

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président: **M^e Patrick de Niverville**
Membres : **M. Yvon Clément, expert en sinistre**
M. Jules Lapierre, expert en sinistre
Procureur du syndic : **M^e Claude G. Leduc**
Procureur des intimés: **M^e Jean-Yves Therrien**

RÔLE

13h30 **Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages**
c.
Benoit Mayer, expert en sinistre
N°: 123354
Plainte n° 2009-06-01(E)
(Audition des représentations sur sanction)

Nature de la plainte :

- 1 chef pour avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, à toute correspondance du syndic (*article 54 du Code de déontologie des experts en sinistre*);

ET

13h30 **Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages**
c.
Michel Guertin, expert en sinistre
N°: 115733
Plainte n° 2009-06-02(E)
(Audition des représentations sur sanction)

Nature de la plainte :

- 1 chef pour avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, à toute correspondance du syndic (*article 54 du Code de déontologie des experts en sinistre*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288

17 mai 2010